

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 Septembre 2024

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Marie Odile LAFFONT, Jonas NOYER, Cyriaque PETITJEAN, Eric PIZOT, Françoise VIGNE, Catherine VINSON

Absent représenté : Christian Tomas

Secrétaire de séance : Jeanine CHAREYRON

Le relevé de décisions du conseil municipal du 21 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1. Désaffectation et déclassement de l'école primaire publique.

Dans le but de la vente de l'école primaire publique rue de la Poste à Monsieur BRUERE, Monsieur le Maire propose sa désaffectation et son déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé de la commune.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

2.- Convention Eyrieux Clair – ALEC 07 « Ma commune est économe en eau ».

Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition du Syndicat Mixte Eyrieux Clair d'une convention pour bénéficier d'un accompagnement de l'ALEC 07 pour des économies d'eau dans les bâtiments communaux. Ceci dans le cadre de la démarche « Ma commune économe en eau ».

Le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à cette convention par 12 voix contre et 2 abstentions.

3.-Wi-fi public sur la Place.

Monsieur le Maire propose de se positionner sur l'utilité de la borne Wi-fi à disposition du public sur la Place avec ses conséquences sur le débit Internet de la Mairie.

Actuellement la commune est équipée d'une borne Wi-fi « Cigale », pour un abonnement annuel de 187 € TTC.

Pour pallier à la réduction de débit, Monsieur le Maire propose de s'abonner à une liaison satellite pour un coût d'installation de 400 € et un abonnement de 50 € mensuel.

Pour le maintien de la borne « Cigale », le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés.

Pour l'abonnement au réseau satellite, le conseil approuve la proposition par 11 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

4.- Demandes de subvention au Département pour les travaux de goudronnage de la voirie communale et les travaux de réfection du Pont de la Condamine

Monsieur le Maire présente au conseil 2 devis de travaux :

- Un devis pour les travaux de goudronnage de la voirie communale d'un montant de 59 069,45 € HT soit 70 883,34 € TTC.
Le Département subventionne à hauteur de 40% avec un plafond de subvention à 20 000 €.
- Un devis pour la réparation du Pont de la Condamine d'un montant de 73 489,50 € HT soit 88 187,40 € TTC.
Une demande de subvention de 40 % peut être demandée également au Département.

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter ces deux subventions.

Le conseil donne son accord pour déposer les dossiers de demandes de subvention auprès du Département, à l'unanimité des présents et représentés.

5.- Demande de subvention exceptionnelle par l'Amicale boule

Suite au courrier de l'Amicale Boule St Martinoise sollicitant l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour sa participation au Championnat de France à St Symphorien sur Coise du 19 au 21/07/2024, Madame Marie Odile LAFFONT en charge de la commission associations, propose au conseil d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Amicale Boule.

Le conseil approuve cette subvention exceptionnelle par 13 voix pour et une opposition.

6.- Convention OGEC Ecole St Joseph/Mairie pour la mise en place d'une participation des deux parties au trajet à pied des enfants de l'école ST Joseph vers la cantine scolaire et retour

Le conseil donne mandat à Monsieur le Maire pour négocier la convention entre la Mairie et l'OGEC, à l'unanimité.

7.- Convention prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques sur la commune

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec Monsieur MOINS (Eyrieux frelon), désinsectiseur spécialisé, pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur la commune pour la période du 1^{er} mai au 15 décembre 2024 et la prise en charge financière par la Mairie de ces interventions. Le tarif par nid de frelons traité sera compris entre 70€ et 100 € selon la grosseur et la localisation des nids. La commune s'engage pour un coût total maximum de 1000 € par an.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention à l'unanimité des présents et représentés.

8.- Consommation foncière en 2021-2022-2023 observatoire « FOCALÉ »

Suite au SCoT couvrant le territoire communal et intégrant la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » des sols issue de la Loi Climat et Résilience, la commune doit fournir un premier rapport triennal d'artificialisation des sols à la Préfecture.

Le Syndicat Mixte Centre Ardèche dispose d'un observatoire local du foncier en Centre Ardèche (FOCALE) permettant cette analyse sur les 3 années 2021-2022 et 2023 sur le foncier avec des résultats plus précis que les données nationales :

- Superficie de la consommation foncière tous secteurs 9482 m2 dont 6367 m2 en agricole et 3115 m2 en résidentiel.

Monsieur le Maire propose de communiquer à la Préfecture les résultats du SyMCA.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

9. Aménagement de l'école : remboursement d'une dépense payée par une adjointe

Madame Sylviane Boissy, Adjointe aux Affaires scolaires, a payé une facture de 32.90 € pour l'achat de film dépoli pour la nouvelle école. Monsieur le Maire propose au conseil de procéder au remboursement de cette somme à Mme Boissy.

Le conseil approuve la proposition par 13 voix pour et 1 abstention.

10.- Communications

- Le conseil municipal, lors de sa séance du 17 mai 2024, a approuvé le maintien de la compétence de la police de la publicité au Maire et s'est donc prononcé défavorablement au transfert de cette compétence à Val'Eyrieux.

Monsieur le Maire informe le conseil que la décision de refus du Maire de transférer cette compétence à Val'Eyrieux doit finalement faire l'objet d'un arrêté du Maire et non d'une délibération.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il prendra un arrêté en ce sens.

-L'association « Les Cœurs Verts » remercie la municipalité pour la subvention 2024

-Monsieur Olivier AMRANE, Président du Département, a confirmé sa présence à l'inauguration de l'école le 13 septembre 2024.

11.- Questions diverses

- Chats errants.

Monsieur Régis DUCHAMP s'est renseigné pour essayer de régler le problème des chats errants très nombreux sur la commune et qui provoquent des nuisances et des problèmes d'hygiène.

Toute commune doit adhérer obligatoirement à une fourrière.

Monsieur DUCHAMP a pris contact avec le Syndicat Intercommunal situé à St Jeure d'Andaure.

Ce syndicat peut se charger de la capture des chats errants.

Concernant leur stérilisation, pour avoir des tarifs préférentiels auprès des vétérinaires, il serait souhaitable qu'une association soit créée.

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à ce syndicat.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

-Monsieur Eric PIZOT s'enquiert de la rentrée scolaire dans les nouveaux locaux de l'école primaire.

-Madame Sylviane BOISSY fait part de la satisfaction des enseignants et des enfants très heureux de s'approprier leur nouvelle école.

La séance est levée à 19h30